

La mairie peut elle m'interdire d'habiter dans maison

Par Vaillant 60, le 15/04/2013 à 13:01

Bonjour, je suis sur le point d'acheter une maison qui me tient vraiment à cœur. Cette maison n'est pas desservie ni par l'eau ni par l'électricité. La mairie peut elle m'interdire de vivre dans cette maison? Si je viens à vivre dans cette maison, qui était déjà habitée par une femme avant son décès, qu'est ce que la mairie peut m'obliger à faire? Merci

Par amajuris, le 15/04/2013 à 14:14

bjr,

si vous êtes prêt à financer les travaux d'adduction d'eau, les travaux d'extension du réseau électrique ainsi que les travaux d'assainissement, je ne vois pas comment la commune peut vous interdire d'habiter cette maison.

que dit le PLU pour cette parcelle ?

vous devriez faire une demande de certificat d'urbanisme opérationnel. cdt

Par Vaillant 60, le 15/04/2013 à 15:43

Le plu dit que les parcelles sont en zone agricole , donc on ne peut rien construire , on peut juste rénover l'existant . Le certificat d'urbanisme opérationnel est revenu négatif car la commune ne veut pas payer les travaux .

Par amajuris, le 15/04/2013 à 16:33

bjr,

donc il faut vous trouver un autre bien.

cdt